Contre la crise...

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier**

Band (Jahr): **- (1932-1933)**

Heft 27-28

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-734027

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Contre la crise...

C'est la crise, a déclaré André de Reusse dans son numéro du 31 décembre. Pour y remédier, voici l'ingénieux moyen qu'il propose :

Tout citoyen, mâle ou femelle, majeur et vacciné, serait tenu, une fois par semaine, d'aller au cinéma, dans une salle à son choix, comme le prix de sa place. Il serait, par les soins du percepteur, muni d'un carte divisée en autant de casiers que l'année comporte de semaines (défalcation faite des vacances) et, à chaque fois qu'il paierait sa place, il recevrait, en même temps que son coupon, un timbre mobile à coller sur cette carte.

Lorsqu'il irait payer ses contributions — ça arrive ces choses-là ! — il aurait à produire sa carte au percepteur ; et, pour chaque case vide de son timbre, il aurait à acquitter un supplément de trois francs, par exemple, dont **un** irait dans les coffres de l'Etat et les **deux** autres à la Caisse d'avances aux producteurs.

Il va de soi que le contribuable, pourvu qu'il paie de son pognon, ne serait aucunement forcé de payer de sa personne ; s'il n'aime pas le cinéma, cet homme, il y enverra sa bonne ou son concierge. D'autre part, il pourrait parfaitement aller au ciné trois fois par jour et chaque jour si ça l'amuse ; aucune limite d'époque ne pèserait en servitude sur la carte. Et, même, le bon contribuable qui, dans son année, aurait consommé plusieurs carnets, pourrait être cité à l'Ordre du Fisc. Enfin, il serait convenu que, à partir d'un certain prix de places et au-dessus (mettons 12 fr. par exemple) le timbre compterait pour deux.

J'oubliais que, bien entendu, en cas d'excuse valable et constatée (maladie, absence à l'étranger, emprisonnement, voyage dans la stratosphère, etc...) le contribuable serait exonéré de l'obligation spectaculofiscale pendant la période prouvée. Et, bien entendu aussi, astreint au spectacle, il ne serait pas, de ce fait, condamné aux « bravos forcés » : son droit de critique demeurerait intangible et si la pièce ne lui plaisait pas, des sifflets seraient mis à sa dispositon pour l'indiquer.

Mais tout ça c'est secondaire.

L'important, c'est que l'Exploitant verrait immédiatement doubler, tripler voire même décupler sa clientèle et que ses recettes lui permettraient le paiement de taxes doubles, triples ou décuples sans qu'il y soit — au contraire ! — d'un sou de sa poche. Car ce n'est plus lui, mais bien le client qui serait « taxé ». Et comme l'Etat y trouverait étonnamment son compte, peut-être, alors, l'Etat arriverait-il à réajuster un peu ses exactions aux possibilités de chacun.

Les patelins qui n'ont pas de cinémas ?... Mais, certains de la recette « obligatoire », des tas de zèbres se bousculeraient pour aller créer des salles ! Reprise des affaires pour les constructeurs d'appareils, et écoulement des stocks. Décentralisation formidable des plaisirs parisiens Le goût du beau, de l'instructif, de l'agréable, du gai inculqué d'urgence à tout un pays pour lui remonter le moral et lui donner la joie de vivre.

Et, maintenant, c'est alors que l'Etat ou les Dirigeants intellectuels de la Nation pourraient exiger un droit de regard sur la production pour en maintenir le niveau à une altitude digne de notre renommée et de notre esprit latin. L'argent ne leur manquant plus pour entreprendre autre chose que du « tout-venant », nos réalisateurs seraient étroitement tenus à renoncer au genre « navet »; un lustre nouveau s'étendrait sur les œuvres nationales et l'on ne viendrait plus nous foutre par la figure que les Russes, les Allemands ou les Américains sont plus artistes ou plus malins que nous !

Directeurs de Cinéma !

désirez-vous deux belles attractions ?

René Bersin

le si populaire chanteur du Radio-Cabaret

et sa partenaire

Edith Burger

Mel et Melma

les merveilleux artistes de l'Opéra de Paris

feront une tournée en Suisse à partir du 15 février prochain

CONDITIONS AVANTAGEUSES
DANSES ENREGISTRÉES SUR DISQUE
PAS BESOIN D'ORCHESTRE

Adressez-vous pour renseignements et offres à l'
EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE
27, Terreaux LAUSANNE Terreaux, 27

RENÉ BERSIN